

La Présidente

« Hors-contrat » : les laissés-pour-compte !

Peu avant les vacances de février, les élèves scolarisés au sein des établissements privés indépendants (hors-contrat) s'inquiétaient, de manière tout à fait légitime, de leur sort quant à la tenue du bac 2021.

En effet, aucune décision n'avait été prise contrairement aux établissements publics et privés sous contrat, à savoir le choix du contrôle continu pour la session du baccalauréat 2021. Le Ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports a pris la décision de maintenir les épreuves du bac pour ces élèves du « hors-contrat ».

Ainsi, malgré la crise sanitaire, les élèves du « hors-contrat » (et aussi les candidats libres) iront passer leurs épreuves en juin. Alors que les candidats du public et du privé sous-contrat ne plancheront que sur deux épreuves (la philosophie et le grand oral), ceux du « hors-contrat » devront passer six épreuves supplémentaires qui n'ont pas été remplacées par du contrôle continu comme pour le public et le sous-contrat.

Le bac session 2021 aura donc un double visage : d'un côté, ceux qui auront obtenu le diplôme avec un pourcentage élevé de contrôle continu et, de l'autre, ceux qui auront le fameux sésame avec une majorité d'épreuves.

Alors que le SYNEP-CFE-CGC déplore cette inégalité de traitement, même si notre ministre ne souhaite pas que « s'inscrive dans les esprits que le contrôle continu soit mieux que les épreuves terminales ».

Le SYNEP-CFE-CGC rappelle aussi que ces épreuves seront corrigées par des professeurs issus du privé sous-contrat et du public et, ce qui est à craindre, c'est que des professeurs (déjà) excédés par les incohérences du ministre Blanquer, voient d'un mauvais œil ces corrections à venir.

Alors, soit ! Et allons jusqu'au bout de la « logique » de M. le Ministre...

Aujourd'hui, le SYNEP-CFE-CGC encourage donc les établissements indépendants (hors-contrat) à se démarquer et à créer leur propre Bac, qui pourra être reconnu internationalement. Ainsi, les élèves du « hors-contrat » pourraient donc se prévaloir d'avoir en poche un vrai certificat et non pas un diplôme fabriqué de toutes pièces, comme c'est le cas depuis la session 2020 !

17 mars 2021

Nadia Daly
Présidente SYNEP-CFE-CGC